

REPUBLIQUE FRANCAISE HAUTE-SAVOIE

Compte-Rendu DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **CREMPIGNY BONNEGUETE**

Nombre de	L'an deux mil dix-huit,
membres:	Le neuf octobre à 20 heures 00
En exercice: 11	Le Conseil Municipal de la Commune de CREMPIGNY BONNEGUETE
Présents: 09	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
Votants: 11	présidence de Monsieur Alain ROLLAND
Procuration: 02	<u>Date de la convocation</u> : 02 octobre 2018

<u>Présents:</u> -- BILLIAUX Bruno-- CHARVET Claudette -- COMBEPINE Ghyslaine --- CRAWLEY Kévin - DELAHAYE Sandrine --- GALLET Amarande - MOINE Jean-Luc -- ROLLAND Alain- SONDARD Joël.

<u>Absents excusés</u>: ARACIL Yvon (pouvoir donné à Charvet Claudette) -- DUFOURNET Sandra (pouvoir donné à Gallet Amarande).

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Mme Delahaye Sandrine a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 11/09/2018 est accepté à l'unanimité par les élus présents.

OBJET

Séance publique

- ➤ Présentation de M.Perissoud rapport d'activités 2017 Communauté de Communes RTS.
- > Délibération membres SIVU.
- Délibération approbation du rapport de la CLECT du 24/09/2018
- Délibération Modification de la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes RTS.

Questions diverses

- SIE
- Boite à Livres

SEANCE PUBLIQUE:

<u>Présentation rapport d'activités 2017 Communauté de Communes</u>

M. Jean-François Perissoud fait la présentation du rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie.

Délibération membres du SIVU.

Délibération 2018/10/01.

Après la démission de certains membres du SIVU, il est nécessaire de redésigner 3 membres et un suppléant. Après délibération et à l'unanimité des élus présents et représentés, sont désignés les membres suivants :

Commune de CREMPIGNY BONNEGUETE	- 09/10/2018	
---------------------------------	--------------	--



Titulaires	Suppléants
Mme DELAHAYE Sandrine	Mme CHARVET Claudette
Mme GALLET Amarande	
M. SONDARD Joël	

Approbation du rapport de la CLECT du 24/09/2018

Délibération 2018/10/02.

Conformément à l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts, il appartient, aux conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes d'approuver le rapport de la CLECT dans les conditions de majorité requises à l'article L.5211-5 du CGCT, à savoir la moitié des conseils municipaux représentant deux tiers de la population ou les deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population.

Après avoir entendu l'exposé,

Le conseil municipal, à l'unanimité des élus présents et représentés, décide,

D'APPROUVER le rapport de la CLECT du 24 septembre 2018 selon la notification qui lui en a été faite en date du 04 octobre 2018,

Et par conséquent, ADOPTE

- d'une part, l'évaluation des charges transférées liées aux missions connexes à la GEMAPI;
- d'autre part, la révision de l'évaluation des charges transférées concernant Rumilly liées à la compétence développement économique qui fera l'objet d'une modification dérogatoire des attributions de compensation versées à la commune.

<u>Modification de la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de</u> Communes RTS.

Délibération 2018/10/03.

Par courrier en date du 12 septembre, Monsieur le Préfet nous informait de la nécessaire recomposition du conseil communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, en raison du renouvellement partiel du conseil municipal d'une commune membre.

Cette recomposition peut faire l'objet, soit d'un accord local, soit d'une représentation proportionnelle en application du droit commun (à défaut d'accord local).

Dans ce cadre, et avant le 5 novembre 2018 délai de rigueur, les conseils municipaux des 18 communes membres sont les organes compétents pour prendre position sur ce sujet majeur pour l'intercommunalité.

Après analyse des hypothèses d'accord et de l'application du droit commun, Le conseil municipal décide :

Pour: 10 contre: 0 Abstention: 1

- **d'approuver** le principe d'un accord local selon **l'hypothèse 3** (à 48 sièges) présentée au bureau du conseil communautaire du 1^{er} octobre 2018 dans les conditions suivantes :

Commune de CREMPIGNY BONNEGUETE - 09/10/2018



COMMUNES	Nombre d'habitants	répartition des sièges Hypothèse 3
Bloye	614	1
Boussy	499	1
Crempigny-Bonneguête	308	1
Etercy	788	1
Hauteville sur Fier	922	2
Lornay	536	1
Marcellaz-Albanais	1 861	3
Marigny-Saint -marcel	683	1
Massingy	847	2
Moye	1 030	2
Rumilly	14 931	20
Saint-Eusèbe	525	1
Sales	1 881	3
Thusy	1 076	2
Val-de-Fier	666	1
Vallières	1 781	3
Vaulx	952	2
Versonnex	610	1
TOTAL	30 510	48

Questions diverses

SIE Bellefontaine

Les travaux de filtration sont finis. Un appel d'offre va être lancé pour la liaison définitive reliant Droisy et Seyssel qui servira en cas de dépannage.

Boîte à Livres

Il a été demandé de mettre une boîte à Livres au hameau de Bonneguête.

Fin de séance : 21h20